



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 2 décembre 2014

Présidence: Laurent Théodore

Ouverture: 19h00

Appel: 45 membres présents, 10 membres excusés

Excusés
René-Philippe Charton
Robin Davies
Christian Hochstrasser
Anne-Marie Magnin
Jean-Pierre Magnin
Nicolas Mivelaz
Carmelo Nicolo
Olivier Paley
Catherine Safi
Francine Truc Brenneisen

Le quorum est atteint: 82%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 29.
4. Election d'un nouveau membre à la commission des finances.
5. Préavis municipal N° 57 – Budget de fonctionnement 2015 – Rapport de la commission et prise de décision.
6. Préavis municipal N° 58 – Demande d'un crédit de construction pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
7. Préavis municipal N° 59 – Octroi d'un droit de superficie en faveur de l'ASPAIRE pour les bâtiments scolaires du Martinet D et E sis sur les parcelles N° 259, 278 et 737 – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
8. Associations intercommunales et commissions municipales : nouvelles.
9. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 19h00 par le Président qui débute par l'assermentation d'une nouvelle conseillère, Mme Nathalie Eynard en remplacement de M. Bertrand Peter (PLR). Il fait voter ensuite l'ordre qui jour est accepté à l'unanimité.



1. Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président fait part des invitations de fin d'année; la coopérative d'habitation de Rolle à un goûter et l'Ecole de Musique à ses soirées annuelles.

Il revient ensuite sur le sujet de la sonorisation de la salle du Conseil; les deux micros disposés dans la salle sont destinés à rendre les débats plus dynamiques et vivants par une meilleure compréhension et entente mutuelle, et afin d'éviter des erreurs de transcription des débats. Leur utilisation n'est en aucun cas obligatoire. Enterrons la hache de guerre des micros!

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon rappelle la présentation publique du plan de quartier Gare Nord-Schenk qui se déroulera le 3 décembre en cette même salle. Par ailleurs, des gabarits seront posés sur le site entre le 8 et le 12 décembre.

Suite à la demande du conseiller Petit lors du dernier conseil, la Municipalité a pris la décision d'accorder la gratuité des parkings du centre ville jusqu'à la fin des festivités de fin d'année.

M. Echenard évoque la plantation des 7 arbres au parking de la Tête-Noire qui aura lieu le lundi 15 décembre à l'aide d'un camion-grue. Devant la ruelle des Halles la pose des dalles de granit a débuté le jour précédent avec plus d'un mois d'avance. La ruelle des Halles sera terminée cette même semaine et la pose des joints se fera la semaine suivante. A la promenade des Amoureux, les quelques places de parc situées contre le terrain de foot passent d'une durée de 2 heures à une durée de 10 heures.

4. Election d'un nouveau membre à la commission des finances.

Le Président fait part de la démission de Mme Anne Beck (PSRV) et propose la candidature de M. Loïc Haldimann (PSRV). Il remercie Mme Beck d'avoir fonctionné dans cette commission durant des années et félicite M. Haldimann de son engagement. Il passe ensuite au vote qui montre que M. Haldimann est élu à la majorité (1 abstention).

5. Préavis municipal N° 57 – Budget de fonctionnement 2015 – Rapport de la Cofin et prise de décision.

M. Barras, président de la commission, débute par une remarque introductive qui est que la collaboration avec la Municipalité est assez bonne, Municipalité qu'il remercie d'avoir porté à l'attention de la commission quelques coquilles qui s'étaient glissées dans le rapport. La première coquille consistait en une erreur au niveau du total des charges et des revenus, le déficit avec les amendements proposés devant être en fait de 20'129'646.-. La seconde est que le total des charges effectif par rapport aux amendements est de 649'830.-. Aucune modification dans le fond n'est à relever. Par ailleurs, un règlement a été apporté sous forme d'amendement, qui vise à réintroduire le point d'impôt affecté pour la défense incendie qui n'était pas dans les amendements et cela a pour effet de corriger légèrement les revenus à la hausse. Il procède ensuite à la lecture des conclusions du rapport amendé.



Le Président, qui a pris des renseignements auprès du Préfet, va ouvrir la discussion sur chaque amendement, l'un après l'autre, mais passe d'abord la parole au syndic pour des remarques générales.

Le Syndic tient à préciser que la Municipalité a reçu les amendements en même temps que les conseillers et il est tout de même surpris, après avoir eu de bons contacts avec la Cofin, qu'un certain nombre de ces amendements n'ait pas été discuté avec la Municipalité, telles certaines coupes dans le budget. Il pense que cela aurait permis d'avancer plus rapidement dans la discussion de ce soir.

Mme Bermejo Dubois déplore la forme qui a été d'envoyer les amendements par email la veille d'un conseil et regrette de ne pas être en possession d'un tableau imprimé pour prendre des décisions importantes; le tableau projeté n'est pas lisible par chacun. Elle aimerait en outre savoir, par rapport au budget RH: si la gestion de ce budget n'est pas générale, est-ce que le Conseil doit intervenir point par point sur cette gestion RH? Elle fait allusion au point 6 - 1525.3011.

Le Président propose de revenir sur ce point lors de la discussion sur l'amendement concerné.

Mme Bermejo Dubois veut juste savoir comment se gère le budget RH au niveau de la commune. Est-ce que c'est l'enveloppe générale qui est traitée ou est-ce que cela se fait poste par poste?

M. Barras explique que la Cofin a travaillé le budget de manière verticale et transversale. De manière verticale en étudiant ligne par ligne les écarts par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013, et de manière transversale en observant les natures. A diverses reprises s'est posé la question de savoir dans quelle mesure il était possible d'amender une nature, et de dire que l'on désire un effort particulier dans tel ou tel domaine général. Après discussion avec le préfet, il se trouve que cela est assez compliqué du point de vue légal et qu'il n'était pas judicieux de s'aventurer dans un terrain pas vraiment maîtrisé par rapport à ses conséquences (référendum par exemple). Donc un principe de prudence a été respecté en travaillant ligne par ligne. Pour la question de l'amendement N° 6, étant donné qu'il n'est pas de la compétence de la commission de contrôler les temps de travail des employés de la commune, question a été posée au Municipal en charge par rapport à l'activité et à la modification de ce poste, et la réponse n'ayant pas convaincu, ce point a été amendé.

Le Président propose d'attaquer à présent le tableau des amendements, par bloc.

Amendements - Bloc 1 – Impôts

Le Président passe en revue tous les points du bloc 1, et la discussion n'étant pas demandée, passe au vote qui montre que l'amendement groupé pour le bloc 1 est accepté à la majorité – 1 non, 1 abstention.

Amendements – Bloc 2 – Entretien bâtiments et terrains municipaux

Le Président passe en revue tous les points du bloc 2, et la discussion est demandée pour le point 2.1.

M. Lecoultré relève le fait que la Municipale en charge avait déjà signalé l'année précédente que la Municipalité avait raboté sur les sommes consacrées à l'entretien du patrimoine communal. Cette année on va encore raboter davantage; or chacun sait que l'entretien de bâtiments demande des soins constants. Il craint qu'avec toutes ces économies, le Conseil ne tombe dans son pêché mignon que sont les économies négatives.

M. Bréchon demande à la Cofin à quoi correspondent les Fr. 5'000.- économisés sur l'entretien des terrains et places.

M. Barras explique que ce chiffre n'est pas dû au hasard car le détail du poste entretien a été demandé et la nature globale du poste étudiée. Il y a été remarqué une augmentation sensible, et pour éviter des amendements qui ne servent à rien ou qui n'ont pas de sens par rapport à l'usage des bâtiments, il a été cherché où les augmentations se faisaient. Finalement, pour l'ensemble du poste entretien, la commission a utilisé une méthode identique pour tous les bâtiments, à savoir les diagnostics EPIQR. Ils devraient faire l'objet d'un préavis séparé puisque s'ils sont cumulés on arrive à un montant important, et il a été estimé qu'il serait utile que le Conseil puisse se prononcer sur l'utilité ou non des diagnostics EPIQR et sur l'opportunité d'une dilution dans le temps. Le deuxième point qui se retrouve



de manière permanente sur le poste entretien c'est le fait qu'il y a d'année en année un montant reporté pour chaque bâtiment qui s'appelle entretien courant, montant qui ne varie que très peu d'une année à l'autre. Il a été observé cette année qu'en plus de l'entretien courant, il y avait un certain nombre d'entretiens prévus, budgétés en plus. Donc la commission a estimé que soit l'on sait exactement ce qui va être entrepris dans chaque bâtiment, auquel cas on tient une liste de laquelle on enlève l'entretien courant plus nécessaire, soit on ne laisse que l'entretien courant. Il est dommage d'avoir ces deux logiques parallèles, ce d'autant plus que pour un bâtiment où on sait précisément ce qui sera entrepris, on budgétise ce dont on a besoin, pas plus.

Mme Byrne Garelli ajoute que durant de la première année de législature, lors d'un entretien avec la commission de gestion, elle a mentionné la volonté de la Municipalité de créer un fichier qui serait un document de pilotage pour le parc immobilier de la commune, qui pour mémoire vaut environ 86 millions en terme de valeur ECA. L'idée est de mentionner sur cette liste: le bâtiment, son âge, sa valeur ECA, sa valeur fiscale, la date du dernier entretien majeur, et par le biais des diagnostics EPIQR pouvoir donner une note sur l'entretien des bâtiments. Le retour de la Commission de gestion sur cette proposition étant positif, la Municipalité a avancé et ces montants ont été portés au budget et le programme engagé. Certains diagnostics sont déjà faits, par exemple pour le Château. Elle ne voit pas de problème à prévoir un préavis pour ce genre d'objets afin d'apporter toutes les explications nécessaires. Dans les années 2000, quand la Commune connaissait une situation financière plus tendue, effectivement pour chaque petite et moyenne dépense la Municipalité présentait un préavis. Lors des années suivantes où les finances communales allaient mieux, la volonté du Conseil avait changé et pour éviter la création de nombreuses commissions pour les petits montants et avec l'entente de la Commission des finances de l'époque, la Municipalité était invitée à passer certaines dépenses par voie de budget. C'est dans cette logique que la Municipalité actuelle est entrée en fonction en 2011 et a continué de fonctionner. Mais si la volonté du Conseil est de changer ce fonctionnement, cela ne lui posera pas de problème et elle préparera les préavis qu'elle estimera nécessaires soit parce que les dépenses n'en seront pas couvertes par le budget, soit lors de cas imprévisibles ou urgents par des demandes de crédits complémentaires.

M. Charmillot informe que passablement de communes fonctionnent selon le principe de crédits cadres. L'étude EPIQR permet de développer une vision globale des besoins et de préparer un calendrier des opérations dans le temps. Rien n'empêche la Municipalité en début de législature, suite à l'étude menée par préavis, de demander un crédit cadre pour l'entretien global des bâtiments pour l'ensemble de la législature afin d'avoir une meilleure vision de la globalité de l'investissement. On vote une enveloppe globale et la Municipalité est libre, dans le cadre de cette enveloppe, d'utiliser le montant attribué. Elle doit seulement rapporter chaque année au travers du rapport de la Commission de gestion, afin de communiquer de quelle façon elle a utilisé ces montants en fonction des dépenses et des investissements. Ceci donne une marge de manœuvre selon les urgences et c'est nettement plus pratique que de saucissonner ces opérations dans les comptes. La loi sur la comptabilité des communes est claire; elle ne permet pas de faire une dépense supérieure à Fr. 50'000.- dans les comptes de fonctionnement. Donc de toute façon on n'est pas juste.

Le Président passe à la discussion sur le point 2.3.

Mme Weber Mayerat aimerait savoir quelle est la somme que la Cofin a choisi de retirer; sur quoi porte-t-elle?

M. Barras répond que la logique appliquée par la Commission des Finances est identique pour tous les postes «entretien». Il s'agit de : 1 – sortir EPIQR et de 2 – sortir la partie entretien courant si l'entretien précis avait été prévu, ceci pour éviter de reporter les charges prévues d'une année sur l'autre.

Le Président passe à la discussion sur le point 2.7.

M. Haldimann demande, au sujet des dépenses qui sont sorties d'EPIQR, à quel pourcentage de la dépense amendée cela correspond; on ne le sait jamais...



M. Barras explique que le diagnostic EPIQR est variable de bâtiment en bâtiment et n'est donc pas un pourcentage fixe pour chaque bâtiment. Dès lors qu'il était présent, il a été supprimé.

M. Haldimann peine à comprendre la logique de la CoFin, si on n'a pas la variable d'EPIQR ou de ce qui en a été sorti.

M. Barras reprend en insistant sur le fait que la logique est toujours identique, avec une somme variable de bâtiment en bâtiment. Sur la somme qui est amendée c'est supprimer EPIQR + supprimer l'entretien courant si les frais déjà prévus ont été portés au budget.

Mme Byrne Garelli fournit quelques indications à propos du bâtiment de la voirie qui est un bâtiment relativement simple dont le diagnostic EPIQR vaut Fr. 2'000.-. Pour le bâtiment historique de la Couronne il s'agit de Fr. 23'100.- car il est beaucoup plus complexe et situé dans la vieille ville. Pour le bâtiment de la Grand Rue 44, le diagnostic est de Fr. 10'000.-.

M. Charmillot trouve que ce qui est dérangent c'est le forfait de départ systématique qui n'est pas expliqué et ensuite très détaillé par rapport aux travaux spécifiques. Soit l'un, soit l'autre. Soit le tout mentionne les interventions détaillées soit il s'agit d'un forfait. Le cumul des deux politiques est dérangent.

Le syndic prend la parole au sujet du bloc 2 des amendements qui a été passé en revue. Après cet inventaire à la Prévert qui représente une économie de Fr. 264'330.- il rappelle que ce n'est pas parce que la Municipalité a une ligne budgétaire que celle-ci est forcément dépensée. Le budget est préparé 6 à 8 mois à l'avance, de façon prévoyante. La Municipalité n'est jamais venue avec des demandes de crédits complémentaires et est donc toujours restée dans le budget, et des contrôles budgétaires ont été faits depuis l'été pour ne pas le dépasser. Aujourd'hui une somme de Fr. 264'330.- est supprimée mais si des travaux à entreprendre seront jugés nécessaires, des préavis ou des crédits complémentaires seront déposés de façon à ce que le patrimoine immobilier de la commune soit correctement entretenu.

M. Haldimann revient sur le terme «économies». Pour lui il ne s'agit pas d'économies vu que des crédits complémentaires seront demandés en plus. Le déficit du budget sera donc moins important mais l'argent sera de toute façon dépensé. Il ne peut que soutenir la politique du Syndic qui est de prévoir.

M. Barras remet le budget dans son contexte pour ne pas oublier que ce budget a été la raison principale d'une demande d'augmentation d'impôts à Rolle, demande qui n'a pas été acceptée. Dès le moment où l'on se base sur un budget pour montrer que les comptes seront déficitaires, on doit accepter le fait qu'avant cette demande d'augmentation, sur base budgétaire, on ferait mieux de voir s'il est possible d'économiser un peu à gauche et à droite, de prioriser les investissements et de commencer à faire les choses un peu différemment. Ceci correspond en fait à la prise de position de la commission des finances qui consiste à dire: on parle d'un budget qui n'implique pour l'instant aucune dépense, mais en revanche on peut trouver des économies ici ou là pour autant que l'on change la manière de faire. La Cofin a déjà trouvé pas loin de 2 points d'impôts d'économies à réaliser, donc cela revient à dire qu'aujourd'hui il est un peu tôt pour augmenter les impôts; on peut essayer d'éviter de dépenser de l'argent de manière aussi spontanée. Les préavis municipaux seront à utiliser de manière progressive.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement groupé pour le bloc 2 proposant Fr. 264'330.- d'économies est accepté à la majorité – 27 oui - 17 non - 1 abstention.

Amendements – Bloc 3 – Port Ouest

Le Président ouvre la discussion sur le point 3.1 au sujet d'une économie de Fr. 10'000.-.

M. Guisolan précise qu'au sujet des 5 points suivants il ne s'agit pas d'économies mais d'une habile balance entre les entretiens et les réserves.



Le Président informe que ce sont des comptes affectés, raison pour laquelle les amendements sont groupés.

M. Bréchon, au sujet de cette économie de Fr. 10'000.- demande pour ce poste qui a été identifié à Fr. 24'000.- initialement, ce que recouvre la somme économisée et si elle ne représente pas un risque pour les promeneurs susceptibles de passer à travers un ponton...

M. Barras répète que la logique qui a prévalu est strictement identique à celle utilisée pour l'entretien des bâtiments: entretien courant, dépenses prévues et s'il y a redondance elle a été supprimée.

Mme Byrne Garelli s'exprime au sujet de l'entretien courant; pour le Port Ouest on attend d'éventuellement le rénover et l'entretien consiste à remplacer les planches cassées sur les pontons.

M. Barras relève que la ligne entretien du port au budget présente une dépense effective en 2013 de Fr. 7'409.-. En enlevant l'entretien courant il y a encore et toujours un montant entretien supérieur à ce qui a été effectivement dépensé en 2013.

Mme Byrne Garelli répond que les travaux d'amarrage sont périodiques, il n'y est pas procédé chaque année.

M. Schatzmann demande si l'on ne peut pas imaginer qu'au-delà de l'entretien courant il y ait parfois des entretiens extraordinaires à entreprendre, ce qui semble aussi logique que la logique utilisée par la CoFin.

Mme Byrne Garelli complète en disant que s'il devait arriver un orage tel que Lothar, la Municipalité viendrait devant le Conseil avec un préavis urgent, si ce n'est avec une demande de crédit complémentaire; à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

M. Schatzmann peut imaginer qu'au-delà de l'entretien courant il y ait d'autres points, pas forcément exceptionnels, qui ont été planifiés pour 2015 et qui ont besoin d'être réalisés.

Mme Bermejo Dubois a l'impression que l'on revient toujours à la même chose et en fait ce que la Cofin propose est de travailler avec d'autres instruments; ce n'est que la façon d'obtenir l'argent qui sera différente. Aujourd'hui le budget proposé est une demande d'enveloppe alors que la Cofin propose de diminuer cette enveloppe et de venir avec une autre enveloppe qui sera votée. Il ne faut pas faire peur aux conseillers en suggérant que l'on pourrait glisser sur des planches...

M. Barras aimerait relayer les propos précédents car il ne s'agit pas de faire cesser les entretiens de bâtiments. Ce budget a servi de base pour justifier une augmentation d'impôts et la Municipalité n'a pas proposé de plan B en cas de refus. C'est donc une question de bon sens que de changer la méthode de travail, ce qui ne signifie pas que les fonds ne pourront pas être alloués et que le Conseil ne pourra pas se prononcer; ce qui doit changer est le principe de l'enveloppe globale.

Mme Schmutz ajoute qu'il s'agit d'un compte affecté pour limiter les frais et pour faire des attributions à réserves plus importantes. Mais il faut que ces comptes s'équilibrent, et après réflexion, de telles économies ne servent à rien et mieux vaut ne pas accepter cet amendement.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 3.1 proposant Fr. 10'000.- d'économies est accepté à la majorité – 24 oui - 15 non - 4 abstentions.

Amendement 3.2

Le Président propose de relier cet amendement qui concerne un compte affecté donc purement technique, avec l'amendement 3.1. déjà voté et admis, proposition acceptée par le Conseil.

Amendements – Bloc 4 – Port des Vernes

Le Président ouvre la discussion sur les points du bloc 4 au sujet de l'entretien du Port des Vernes pour une économie de Fr. 20'000.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 4.1 proposant Fr. 20'000.- d'économies est accepté à la majorité – 23 oui - 15 non - 1 abstention, de même que les deux autres points conjoints.



Amendement 5 – Culture/Manifestations

Le Président ouvre la discussion sur le point 5 au sujet des réceptions/manifestations pour une économie de Fr. 73'000.-.

Le syndic a compris la logique qui a conduit aux amendements relatifs à l'entretien des bâtiments, mais ne la comprend pas pour ce point précisément. Fr. 208'000.- étaient portés au budget et il est demandé une coupe de 35%. Que faut-il enlever? Il cite quelques manifestations organisées à Rolle: Fête de l'Avent, Parade Navale (budget extraordinaire), Soirée des aînés, Mérites rollois, Repas des jeunes citoyens, Apéritif nouveaux habitants et naturalisés, Académie Osawa, Festival du film vert, Soutien à la journée des contes, Festival du film du Sud, 1^{er} août. A qui faudra-t-il téléphoner pour annoncer que sa manifestation est annulée? Il n'est pas raisonnable de retrancher 35% de ce budget.

M. Hay estime excellentes les questions posées par le syndic. Qui devra décider de ce qui se fait ou ne se fait pas... la Municipalité bien sûr. Il pense que ce qui a guidé la commission c'est le manque de stratégie communicationnelle et événementielle de la commune. Par exemple la parade navale; il ne s'agit pas de dire si c'est bien ou pas bien, mais si on la met en perspective avec les travaux de la Grand Rue alors qu'ils ne sont pas terminés, il sera difficile de gérer l'afflux des visiteurs. Ce que pense la CoFin est que la Commune devrait communiquer sa vision en matière de communication, y compris pour ses manifestations.

M. Barras va dans le sens de M. Hay et précise qu'en 2013 ce poste comptait une dépense effective de 104'900.-; il a augmenté de Fr. 50'000.- en 2014 puis à nouveau de Fr 50'000.- en 2015 ce qui fait que la commission a estimé que la dépense prévue était suffisamment importante pour qu'elle fasse l'objet d'une communication de la Municipalité.

Le Syndic est surpris de la façon dont a travaillé la CoFin qui, étant en contact avec la Municipalité, aurait pu poser des questions et en discuter. Au sujet de la comparaison avec le budget 2013, il n'y avait pas de Parade navale, un sponsoring pour la Fête à Rolle a permis d'économiser Fr. 30'000.- et une partie des festivités prévues n'a pas été réalisée. Les comptes 2013 ont été plus bas que le budget sur ce point-là et aujourd'hui la commission se base sur ces chiffres pour dire que pour 2015 il faut se mettre à niveau. La Parade navale, en tant qu'événement exceptionnel, ne se présentera ni en 2016 ni en 2017. Evidemment on peut communiquer, ce qui a été fait par la transmission des informations à la CoFin. Est-ce que les membres de la commission connaissent mieux les envies et les besoins des rollois que les Municipaux? Aucun échange n'a eu lieu sur ce sujet-là.

M. Deruaz peut comprendre la déception du Syndic et de la Municipalité, ayant lui-même organisé des manifestations. D'une manière générale il reconnaît que pour d'autres amendements la CoFin n'a pas forcément eu le temps de poser des questions précises au Syndic et d'entrer vraiment en discussion. Par contre il n'est pas d'accord sur le manque de communication relative à ce point-là. Le Municipal Denys Jaquet a été reçu et des questions ont été posées sur ces points spécifiques. La CoFin estime que c'est un poste qui peut être discuté, que cette discussion doit avoir lieu pour une politique globale à moyen terme et qu'une vraie communication de la Municipalité, voire un préavis sur une politique à plus long terme pour les manifestations est nécessaire.

Mme Bermejo Dubois confirme que l'événementiel s'organise très en amont de la date des manifestations et le budget concerne des activités déjà décidées et en cours d'organisation; il est donc trop tard pour corriger ce point du budget. Ce que suggère la CoFin est que dès janvier 2015, il faut informer le Conseil au sujet du budget 2016 et vérifier avec le Municipal en charge quels sont les événements prévus et en informer le Conseil à ce moment-là pour que des décisions puissent être prises en anticipation. De couper dans ce budget à présent ne ferait que donner de la commune une réputation entachée.

M. Guisolan rejoint les commentaires de Mme Bermejo Dubois et estime que la CoFin décide elle-même de choix à faire sur l'événementiel ce qui n'est pas du tout le rôle de cette dernière. Il ne parvient pas à discerner l'équilibrage dont il a été fait mention, mais y voit plutôt un exercice d'équilibristes.



Il pense que des contribuables rollois seront choqués de voir les coupes budgétaires de certaines manifestations.

M. Barras souligne que la CoFin propose et que le Conseil dispose. La CoFin ne décide rien, mais propose des amendements sur lesquels le Conseil doit se prononcer.

M. Deruaz explique que la Cofin aimerait que la Municipalité émette des préavis car c'est le seul moyen qu'a le Conseil d'accepter ou de refuser les dépenses à un autre moment qu'au mois de décembre. L'idée est qu'un préavis précède et que le Conseil puisse se déterminer à un moment où il est encore assez tôt pour qu'un refus puisse être pris en compte. Si le Conseil suit la CoFin sur cet amendement, la Municipalité peut déposer un préavis.

M. Jaquet trouve qu'il n'est pas nécessaire de faire un pataquès pour la parade navale dont ce sera la 3^e édition à Rolle. Les deux premières éditions sont passées comme lettres à la poste, et il est vrai qu'il n'y a pas eu discussion à proprement parler sur cet événement-là. S'agissant des autres événements, il est vrai que l'on pourrait faire le ménage, ce à quoi la Municipalité réfléchit d'ailleurs. Un bilan des événements se déroulant à Rolle pourrait tout à fait être dressé. Lors de futurs événements d'une certaine ampleur, la Municipalité s'attachera à présenter un préavis. Les amendements donnent l'impression d'un saupoudrage, et la culture a eu la malchance de tomber sur un gros grumeau saupoudré... mais la culture doit participer aux économies.

Mme Schmutz se désolidarise de la CoFin car à Rolle sont organisées des fêtes très sympathiques et d'en supprimer quelques unes déplairait à de nombreuses personnes, entre autre aux commerçants. Il y a déjà quelques années, la Cofin avait reproché à M. Belotti le budget qui enflait chaque année, ce qu'il avait justifié en disant que la population augmentant, les manifestations coûtaient toujours plus cher.

M. Lecoultre se dit que les conseillers peuvent montrer l'exemple, et au lieu d'aller boire des verres au Château, se retrouver dans les établissements publics.

M. Hay trouve que glisser dans l'émotionnel n'est pas le propos. Il est simplement attendu de la Municipalité qu'elle communique en matière d'événementiel. Tout ne se programme pas une année à l'avance et c'est le moment de réfléchir à tout ce qu'on veut, peut, doit faire. Il faut situer les diverses manifestations en tenant compte d'un ensemble et rester raisonnables. C'est un amendement qui implique que la Municipalité doit se positionner particulièrement sur un certain nombre d'objets, et pour les maintenir elle nous expliquera ce qu'elle veut faire pour qu'ensuite prenne place un débat démocratique à l'issue duquel on tombera d'accord. La CoFin était unanime et a développé un raisonnement, raisonnement que les conseillers sont invités à partager sur un certain nombre d'objets. Les années faciles avec excédents sont terminées et il faut revenir à des idées saines et démocratiques.

M. Haldimann n'est pas d'accord du tout avec l'intervention de M. Hay et ce qui est annoncé comme économies est en fait de l'austérité.

M. Jaquet dit que si en 2014 on vote le budget 2015 avec une situation financière qui n'est pas encore très grave mais qui est peut être vouée à la devenir, il craint pour la culture à Rolle parce qu'il y aura forcément des coupes dans ce domaine qui est le parent pauvre.

M. Guisolan a bien compris la volonté de la Cofin qui est d'avoir une bonne visibilité sur les dépenses de la commune, mais sur ce point-là particulièrement il ne s'agit plus de visibilité mais de contrôle. Il n'est pas d'accord avec l'argument que la CoFin avance car elle ne propose rien et le Conseil pouvant disposer, il lui conseille de rejeter cet amendement.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 5 proposant Fr. 73'000.- d'économies est refusé à la majorité – 20 non - 17 oui - 5 abstentions.



Amendement 6 – Culture/Événementiel

Le Président ouvre la discussion sur le point 6 au sujet des traitements pour une économie de Fr. 31'700.-.

M. Jaquet explique qu'il s'agit d'augmenter le taux d'activité de la collaboratrice du service événementiel de 60 à 80% et du responsable des manifestations de 50 à 70%. La situation actuelle au niveau de la location des salles est de plus de 1'500 locations de salles par année et presque autant de contrats de location + la gestion de l'agenda, le traitement administratif des autorisations de manifestations, env. 100 par année, l'organisation et la coordination de diverses soirées, etc... En ce qui concerne le nouveau poste de responsable des manifestations, après 3 ans d'exercice les tâches reliées au poste sont plus étendues que prévu et il répond à d'autres municipaux que celui de l'événementiel. Les sollicitations de la part de la population s'accroissent, de nouveaux projets sont à analyser et des inaugurations sont à prévoir. Il faut donc toujours plus de temps pour cette gestion qui est encore appelée à croître. La politique culturelle n'est d'ailleurs pas que centrée sur Rolle mais se fait également avec le Conseil régional de Nyon, et d'autres, ce qui implique coordination et collaboration. Ce que veut la CoFin avec cet amendement est que la Municipalité présente un préavis, ce à quoi M. Jaquet va réfléchir.

M. Guisolan se demande si on touche au Casino en parlant du traitement de l'événementiel.

M. Jaquet répond que ce n'est pas le cas.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 6 proposant Fr. 31'700.- d'économies est accepté à la majorité – 22 oui - 20 non - 2 abstentions.

Amendement 7 – Culture/Événementiel

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 7 au sujet des achats mobilier, matériel, machines pour une économie de Fr. 15'000.- et précise qu'il s'agit d'une mise en veilleuse de ce poste pour une durée d'une année.

M. Barras explique qu'il s'agit de supprimer ce poste qui est porté au budget pour la première fois.

M. Jaquet désire que cet amendement soit refusé. Ce Conseil a voté récemment un budget concernant la gestion électronique des documents d'un montant assez conséquent, et dans le cas présent le service des affaires culturelles ne cherche qu'à obtenir un logiciel pour gérer et optimiser la gestion des salles de la commune, le logiciel utilisé actuellement n'ayant jamais été abouti et étant destiné à disparaître. La gestion des salles devra donc se faire avec un carnet du lait alors que toute la commune passera en «GED». L'augmentation du temps de travail des collaborateurs n'étant pas augmenté, ce logiciel leur permettrait d'en gagner.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 7 proposant Fr. 15'000.- d'économies est refusé à la majorité – 22 non - 18 oui - 5 abstentions.

Amendement 8 - Cocise

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 8 au sujet des frais divers de la Cocise pour une économie de Fr. 10'000.-.

Mme Byrne Garelli précise qu'elle ne maîtrise pas la volonté de la CoFin pour le budget de la Cocise mais rappelle qu'il est demandé un accompagnement au Canton pour le projet, et la subvention du Canton dépend des montants investis par la Commune. Donc en tronquant ce budget, il y aura moins de subventions et il est difficile de savoir à présent si cela empêchera la réalisation des projets de l'année prochaine.

Mme Bermejo Dubois aimerait connaître le montant de la subvention cantonale.

Mme Byrne Garelli répond que c'est le premier exercice où la Cocise a des activités et que pour les Fr. 20'000.- investis par la commune, Fr. 11'000.- ont été reçus du Canton pour un total de Fr. 31'000.-.



M. Barras informe qu'au 4 novembre 2014 les dépenses de la Cocise se montaient à Fr. 6'581.-

Mme Byrne Garelli complète en indiquant qu'à cette date toutes les factures n'avaient pas été reçues. Le jour où les comptes seront bouclés, le Canton sera informé et déduira de sa subvention la proportion des montants non dépensés. Une ligne au budget ne signifie pas une dépense obligatoire mais permet de mener des actions. C'est aussi la première fois que la Cocise fonctionne avec un budget et elle manque donc de repères.

M. Deruaz demande si la subvention du Canton apparaît dans le budget.

Mme Byrne Garelli répond par la négative pour le budget 2015.

M. Deruaz pense que si la subvention cantonale avait figuré dans le budget, l'enjeu aurait été mieux compris, et par ailleurs même si l'amendement est accepté, il faudra revenir devant le Conseil pour intégrer la subvention cantonale.

Mme Byrne Garelli répond qu'au moment des comptes tout sera plus clair.

M. Petit estime normal de disposer d'un budget destiné à l'intégration et trouve dommage de couper de façon aussi stricte dans ce poste.

M. Barras précise que la volonté de la CoFin est de limiter l'augmentation des charges, pas de les supprimer.

M. Bréchon croit savoir que les activités de la Cocise ont débuté très récemment et qu'il n'est pas cohérent que la CoFin se base pour ce point sur les comptes 2013.

Mme Byrne Garelli désire préciser que les membres de la Cocise sont bénévoles et très impliqués

Mme Bermejo Dubois invite les conseillers à refuser l'amendement car elle pense qu'il serait judicieux de donner un signe positif à la Cocise dans laquelle des bénévoles s'engagent, et qui ne fait pas courir beaucoup de risques à la commune.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 8 proposant Fr. 10'000.- d'économies est refusé à la majorité – 22 non - 16 oui - 4 abstentions.

Amendement 9 - Informatique

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 9 au sujet de l'informatique machines/matériel/mobilier/logiciels pour une économie de Fr. 50'000.-.

Le Syndic explique que sur les Fr. 50'000.- d'économies, Fr. 30'000.- peuvent sans autre être supprimés car ils concernent le programme informatique prévu dans le budget de la GED, montant qui a été voté lors du préavis global pour la GED.

M. Charmillot explique qu'en 2017 l'informatique communale va nécessiter une analyse globale, et plutôt que de continuer à boucher les trous et rafistoler, la plupart des communes engagent des réflexions stratégiques. Sur ce point la CoFin invite la Municipalité à engager une réflexion et à élaborer un préavis pour obtenir un crédit d'étude pour concevoir un cahier des charges pour un développement fondamental qui l'engagera pour les 15 prochaines années. Il invite à accepter l'amendement.

Mme Eynard demande pourquoi les points 7 et 9 ne sont pas fusionnés et quelle est leur différence.

Le Syndic explique que le logiciel pour l'événementiel concerne le seul département de l'événementiel. Il poursuit en groupant les 3 points relatifs à l'informatique qui totalisent une économie de Fr. 79'800.-. Sur les deux derniers points il admet les déductions.

M. Barras tient à expliquer la différence entre l'économie de Fr. 30'000.- pour la GED et le montant total de Fr. 50'000.-. C'est lié au fait que dans le détail du compte il y a 2 lignes distinctes, l'une qui s'appelle remplacement machines pour Fr. 20'000.- et l'autre qui s'appelle divers et imprévus pour Fr. 10'000.-. La CoFin est partie du principe de retenir les divers et imprévus et que l'éventuel matériel à remplacer pourrait rentrer dans cette ligne.



M. Guisolan voit qu'en 2013 il a été dépensé Fr. 100'000.- et ce montant est à présent réduit comme peau de chagrin; est-ce que l'on ne prend pas des risques de pannes informatiques à cause de cette réduction?

M. Bréchon pense qu'il faut soumettre un sous-amendement pour ce point que la Municipalité a proposé de ramener de Fr. 50'000.- à Fr. 20'000.-, et de voter d'abord ce sous-amendement.

Le Président propose une suspension de séance afin que ce sous-amendement puisse être rédigé.

Suite à la suspension, le Président reprend le cours de la séance et fait lecture du sous-amendement de M. Bréchon signé par 5 conseillers: «Par la présente, je dépose un sous-amendement au point 9, compte 1900.311, rubrique informatique, pour l'abattement de Fr. 30'000.- sur un montant de Fr. 50'000.- proposé par la CoFin pour une différence finale de Fr. 20'000.-».

Il passe alors au vote de ce sous-amendement avec un résultat de 21 oui – 20 non – 3 abstentions. La réduction de Fr. 30'000.- pour un total restant de Fr. 20'000.- est donc acceptée à la majorité.

Amendement 10 - Informatique

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 10 au sujet de l'informatique honoraires prestataires pour une économie de Fr. 14'800.-.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 10 proposant Fr. 14'800.- d'économies est accepté à la majorité – 29 oui - 10 non - 4 abstentions.

Amendement 11 - Informatique

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 11 au sujet de l'informatique - outsourcing pour une économie de Fr. 15'000.-.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 11 proposant Fr. 15'000.- d'économies est accepté à la majorité – 27 oui - 12 non - 4 abstentions.

Amendement 12 – Loge du Château

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 12 au sujet de la loge du Château – Consommation gaz - pour une économie de Fr. 4'000.-.

Mme Byrne Garelli informe qu'il s'agit d'une erreur du budget corrigée par l'amendement.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 12 proposant Fr. 4'000.- d'économies est accepté à la majorité – 1 abstention.

Amendement 13 - Casino

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 13 au sujet du Casino – produits de nettoyage - pour une économie de Fr. 5'000.-.

Mme Byrne Garelli désire savoir quels sont les arguments et la réflexion de la CoFin au sujet de cet amendement.

M. Barras informe qu'il s'agit de l'achat d'une machine de remplacement qui a été passé par le poste produits de nettoyage, ce qui selon la CoFin devait plutôt passer par un compte d'achat de mobilier.

Mme Byrne Garelli dit que l'autolaveuse utilisée pour le Casino est en fin de vie et que si le montant de son remplacement est supprimé, il faudra régulièrement déplacer une autolaveuse depuis un autre bâtiment communal, impliquant des heures supplémentaires en personnel. L'économie visée est donc loin d'être garantie.

M. Deruaz ne remet pas en cause l'achat de la machine mais explique qu'elle ne peut pas être achetée depuis ce compte « Produits de nettoyage ». Il faut simplement la mettre ailleurs.



Le Syndic trouve, même s'il est vrai que l'on aurait pu intituler ce compte « Produits de nettoyage et machines », que l'on coupe les cheveux en quatre pour le remplacement d'un appareil qui a environ 15 ans d'âge, qui risque de mourir tout prochainement et pour le remplacement duquel il faudra de toute façon dépenser de l'argent.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 13 proposant Fr. 5'000.- d'économies est refusé à la majorité – 21 non - 19 oui - 2 abstentions.

Amendement 14 – Service technique et Secrétariat

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 14 au sujet du Service technique/secrétariat – achats mobilier/machines - pour une économie de Fr. 10'000.-.

Mme Fries est navrée de la tournure que prend la discussion qui porte sur des sommes infimes car elle estime que le Conseil a d'autres sujets plus importants au sujet desquels débattre. Elle s'oppose formellement à un tel amendement.

M. Barras répète que la logique adoptée par la Commission des finances est de dire que pour certains de ces postes, notamment ceux de nature .3111, on trouve des lignes qui s'appellent « selon usage » qui sont des postes reportés d'année en année. Au service technique/secrétariat on a un poste qui vient s'ajouter: «petit mobilier et portables». Le rôle de la CoFin est d'établir une manière de calculer ce budget en étant cohérente par rapport à la manière dont il a été procédé précédemment, raison pour laquelle cet amendement et le suivant ont été proposés.

M. Echenard qui est en charge du secrétariat du service technique, viendra devant le Conseil avec des préavis si nécessaire, en cas d'adaptations à apporter aux bureaux pour la sécurité au travail.

M. Scaiola a l'impression qu'en 2015 un nombre important de préavis sera déposé, parfois pour des montants dérisoires et il ne comprend pas pourquoi on ne laisse pas la Municipalité faire son travail. Il ressent une volonté de contrôle et de réduction, ce qu'il trouve navrant.

M. Barras répond à M. Echenard en citant le compte dans lequel est prévu le mobilier pour les services techniques.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 14 proposant Fr. 10'000.- d'économies est accepté à la majorité – 22 oui - 20 non - 1 abstention.

Amendement 15 – Réseau routier

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 15 au sujet du Réseau routier – achat mobilier - pour une économie de Fr. 5'000.-.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 15 proposant Fr. 5'000.- d'économies est accepté à la majorité – 23 oui - 20 non - 1 abstention.

Amendement 16 – Réseau routier

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 16 au sujet du Réseau routier – entretien réseau routier - pour une économie de Fr. 50'000.-.

Mme Bermejo Dubois désire connaître le détail de cette réduction, sachant que dans les comptes on passe de Fr. 245'000.- en 2013 à Fr. 145'000.- pour le budget 2015. Pourquoi encore un abattement de Fr. 50'000.-?

M. Barras explique que la CoFin propose de tracer la sous-ligne intitulée « entretien communal des routes, trottoirs et chemins, modif ».

M. Echenard souligne qu'il y a déjà eu des abattements sur ce poste depuis le mois de juillet qui est à présent à la hauteur de Fr. 125'000.- pour laisser un peu de substance et de marge au service technique. Les premières dépenses obligatoirement envisagées en 2015 sont l'avenue Général Guisan entre le chemin Dalcroze et la route des 4 Communes, car ces travaux ont été reportés à cause de



ceux de la Grand Rue, en espérant que la route tiendra bon jusqu'à la fin de ces travaux, ce qui n'est pas certain si l'hiver est rigoureux. Pour ce tronçon, Fr. 23'000.- sont déjà identifiés. Ensuite l'épareuse pour un montant de Fr. 5'000.- annuels, la vidange annuelle des sacs de routes (obligation légale) pour Fr. 20'000.-, donc déjà un total incompressible de Fr. 48'000.-. La marge restante serait de Fr. 27'000.- si l'amendement était accepté. Pour exemple, une modification au chemin Dalcroze; à cause du passage de nombreux bus, le trottoir qui vient du chemin des Eléphants a été prolongé pour que les enfants soient en sécurité et que les bus puissent tourner correctement. La dépense pour cette modification de tracé est prise dans le budget pour régler cela à l'interne et éviter de convoquer une commission.

M. Hay relève que la CoFin a été assez rigoureuse sur ce poste car elle a détecté, en l'épluchant, que dans le budget 2014 il y a une dépense de Fr. 160'000.- pour la réfection d'un parking, dépense qui ne correspond pas à ce qui peut passer dans un budget mais doit passer par un préavis. Alors, au vu de ces mauvaises habitudes, la CoFin a estimé qu'il fallait revenir au respect des règles.

Mme Bermejo Dubois estime, après les explications de M. Echenard, que cet amendement n'est pas nécessaire.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 16 proposant Fr. 50'000.- d'économies est refusé à la majorité – 23 non - 20 oui - 1 abstention.

Amendement 17 – Réseau routier

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 17 au sujet du Réseau routier – études et honoraires - pour une économie de Fr. 15'000.-.

M. Echenard souligne que l'amendement ne lui pose de problème et qu'il viendra avec un préavis le moment venu.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 17 proposant Fr. 15'000.- d'économies est accepté à la majorité – 24 oui - 20 non - 0 abstention.

Amendement 18 – Espaces verts, Cimetière, Ile, Fontaines

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 18 au sujet des Espaces verts, cimetière, île, fontaines – travaux effectués par des tiers - pour une économie de Fr. 50'000.-.

Mme Byrne Garelli donne le détail des travaux susceptibles d'être effectués par des tiers: élagage, entretien, abattage, transport, évacuation, location de nacelle et de broyeuse, expertise des arbres en cas de maladie, entretien des zones forestières.

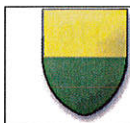
Mme Schmutz relève que la CoFin ne veut pas augmenter le nombre d'employés communaux mais ne veut pas non plus sous-traiter; ce sont donc les employés communaux en place qui doivent tout faire. Elle se souvient que quelques années auparavant, les employés en voulant désherber le cimetière avaient brûlé toutes les plantes ce qui avait causé un scandale. Elle a elle-même vu les sous-traitants au travail au cimetière, parfaitement équipés; si on les supprime, les employés communaux devront faire des heures supplémentaires, il faudra les équiper, les former. Elle votera contre cet amendement qui ne représente pas forcément une économie.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 18 proposant Fr. 50'000.- d'économies est accepté à la majorité – 22 oui - 21 non - 1 abstention.

Amendement 19 – Ordures ménagères

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement du point 19 au sujet des Ordures ménagères – études et honoraires - pour une économie de Fr. 17'000.-.

M. Echenard explique qu'il y a Fr. 20'000.- utilisés pour l'étude et l'implantation de containers enterrés à Rolle. Si l'amendement est accepté, cela donnera matière au dépôt d'un préavis.



M. Hay croit savoir, de mémoire, que les Molochs dont il est question représentent un investissement de l'ordre du million, et cette étude devrait faire partie de cet investissement parce que si aujourd'hui on les étudie et que demain on les refuse, l'argent aura été gaspillé alors qu'autrement on en fait un package. Mettre cette dépense dans le budget n'est pas correct car elle permet juste de préparer un préavis.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 19 proposant Fr. 17'000.- d'économies est accepté à la majorité – 24 oui - 12 non - 7 abstentions.

Amendement 20 – Contrôle des habitants

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement 20 au sujet du Contrôle des habitants – honoraires - pour une économie de Fr. 20'000.-.

Mme Tecon explique qu'il s'agit d'un report d'écriture.

Le Président passe au vote qui montre que l'amendement 20 proposant un report d'écriture de Fr. 20'000.- est accepté à la majorité – 2 abstentions.

Amendement Bloc 21 – Virement à provision du feu

Le Président ouvre la discussion sur les amendements 21.1 et 21.2 au sujet du virement à provision du feu et impôts divers 1 point affecté.

Le Syndic informe que la Municipalité est d'accord avec ces amendements car il s'agit du point affecté d'impôts qui va dans la case pompier, et qui n'était pas relevé.

Le Président passe au vote qui montre que les amendement 21.1 et 21.2 au sujet du virement à provision du feu et impôts divers 1 point affectés sont acceptés à l'unanimité.

Le Président ouvre à présent la discussion sur le fond du budget.

M. Buvelot salue le travail de la CoFin qui a réussi à proposer des abattements pour environ Fr. 650'000.-. A la suite des discussions qui s'en sont suivies, reste une somme finale supérieure à 1 mio en déficit du budget de fonctionnement de la commune. A terme cette situation n'est pas tenable et ce déficit devra être payé par soit un emprunt ce qui fera exploser la dette, soit prélevé dans les réserves ce qui ne sera pas possible très longtemps. Pour lui, le message donné par la CoFin et le Conseil ce soir à la Municipalité est clair et il espère qu'il sera entendu. Malgré ses propos il ne votera pas contre le budget mais s'abstiendra.

M. Schatzmann se dit que derrière l'avalanche d'amendements présentés par la CoFin on ne peut pas voir autre chose que de la défiance vis à vis de la Municipalité, peut-être même une volonté de la museler et il tient à rappeler 2 points. Il s'agit ici d'un budget et pas de dépenses effectives, et il regrette cette attitude et pense que la Municipalité dans son ensemble ne mérite pas cette défiance; il ne croit pas qu'elle dépense à tout va et qu'elle ne se préoccupe pas des montants dépensés.

M. Micello pense que si aujourd'hui on en arrive à un travail aussi remarquable de la CoFin, qu'il remercie, il voit que cela fait à présent 3 ans qu'à cette même période on tire la sonnette d'alarme, ce qu'on refait lors de la séance des comptes. Pendant 2 ans, budgets et comptes ont été assez équilibrés grâce à des artifices permettant de se passer du retour de revenus par rapport à l'Etat qui opère certaines restitutions, mais si on prend un peu plus en détail le budget, au poste 23 – Amortissement et réserves non ventilées – on peut remarquer qu'il y a un prélèvement à réserve d'un mio et demi qui vient s'ajouter aux revenus 2015. Donc réellement, ce budget n'est pas déficitaire de Fr. 1'060'000.- mais bien de Fr. 2'000'560.-. Il aurait espéré que la Municipalité, après des appels répétés et un débat nourri lors de la proposition d'augmentation du point d'impôts, fut revenue avec un plan B, donc une autre version du budget. De même que M. Buvelot, il ne refusera pas le budget car il estime que le message a été transmis, mais s'abstiendra.



Le Syndic explique qu'il est clair que l'on arrive aujourd'hui dans des budgets difficiles. Il a cru, lorsqu'il a présenté une hausse d'impôts à 64 points qui donnait un budget équilibré, qu'il avait un certain taux d'écoute au niveau de la commission des finances, ce qui n'a pas été le cas. La situation n'est pas dramatique et des investissements nécessaires ont été réalisés: le collège, des containers placés un peu partout, la crèche garderie, la caserne des pompiers, la Grand Rue; investissements prévus depuis 10 ans. A cette époque-là 2 points d'impôts avaient été demandés pour ces réalisations sans que les travaux ne débutent, travaux qui coûtent beaucoup plus cher aujourd'hui. On investit pour la commune. A juste titre, une planification financière a été demandée, et à présent le programme Phisa Plan permet une simulation prenant en compte le point d'impôt, l'augmentation du nombre d'habitants, le montant de la péréquation, etc. Les choses sont très claires; des investissements et des amortissements vont coûter 1 mio supplémentaire par année sur le réalisé, et d'ici à 2019, 3 mios de péréquation supplémentaires qui représentent l'augmentation de la facture sociale (4% par année). Par le refus de l'augmentation du point d'impôts, le problème a été mis sous le tapis. Les problèmes n'ont pourtant pas disparu et on voit que pour économiser sur le budget une somme de Fr. 800'000.-, ce qui sera difficile et se fera certainement par le biais de préavis, on ne s'épargnera pas la discussion de fond avec la droite pour dire est-ce qu'on peut garder un taux d'impôt à 59,5 alors que la moyenne cantonale est à 68. Parmi les communes de 5'000 habitants, seule celle de Saint-Prex a un point d'impôt plus bas que Rolle. Il faudra vraiment discuter de façon approfondie sur «ce que l'on veut» et «comment le financer». La réforme sur la fiscalité des entreprises et la péréquation susceptible de faire augmenter le point d'impôt doit être prise en compte. Il reconnaît que globalement, dans les communes alentours, il y a une certaine défiance envers les municipalités par rapport à la conduite du budget et par rapport aux investissements. Soyons conscients que le point d'impôt rollois ne pourra pas être maintenu puisqu'en 2019 il manquera 3 mios par année aux comptes communaux, montant qu'il faudra emprunter. Il invite les conseillers à voter ce budget qui se trouve finalement avec un déficit de Fr. 1'060'296.-.

M. Barras rebondit sur les propos du Syndic pour dire qu'il n'y a pas eu de défiance de la commission envers la Municipalité; il tient à éclaircir le travail de la CoFin et à éclairer son travail de fond sur le budget. Cette commission s'est retrouvée face à un déficit massif, sans propositions d'économies. Elle aurait pu refuser le budget en bloc, formule pas forcément intelligente, tracer des lignes de comptes de façon linéaire, formule pas constructive non plus. L'analyse aurait pu se faire au niveau des «natures» mais cela posait un problème légal. La commission pouvait aller gratter un peu partout mais avec certaines réserves car elle ne connaît pas la commune aussi bien que les municipaux ou les personnes concernées. La méthode de travail finalement choisie est une méthode constructive qui consiste à repérer ce qui n'est pas forcément justifié ou cohérent, en prenant un peu de recul. Il relève que finalement ce qui compte c'est la méthode de travail pour l'établissement du budget et de la gestion quotidienne des finances communales. Il espère que la discussion longue, difficile et laborieuse de ce soir aura le mérite d'instiller une réflexion auprès des municipaux, chefs de service et conseillers. A l'avenir davantage de préavis seront déposés, ce qui représentera une charge supplémentaire pour le Conseil qui devra aussi s'orienter vers des méthodes de travail revues, adaptées et plus en ligne avec les moyens de la Commune. Il invite les conseillers à accepter le budget amendé en l'état.

Mme Bermejo Dubois tient à féliciter la commission des finances, même si elle n'a fait que son travail, ce qui était attendu depuis quelques années, car il est important qu'elle soit perspicace et attentive aux détails du budget et des comptes. Elle souhaite un consensus entre la Municipalité et la commission pour un travail en commun au vu du problème que représente le déficit budgétaire. Des solutions efficaces doivent être trouvées de façon conjointe.

Le Président passe au vote sur le fond et le budget 2015 amendé présentant un excédent de charges de Fr. 1'060'296.- est accepté à la majorité – 2 abstentions.



Conseil Communal de Rolle – législature 2011 – 2016

Budget Rolle 2015 : Tableau des amendements de la Commission des Finances

No	Compte	Rubrique	Désignation	Montant initial (taux 64%)	Montant amendé (taux 59,5%) (pour compte 1% positif)	Différence	Vote CoFin
1.1	2100.4001	IMPÔTS	Impôt sur le revenu	130'39'25	12'000'000	1039'825	Unanimité
1.2	2100.4002	IMPÔTS	Impôt sur la fortune	21'73'04	2'000'000	17'3'04	Unanimité
1.3	2100.4003	IMPÔTS	Impôt à la source	1'303'982	1'200'000	103'982	Unanimité
1.4	2100.4004	IMPÔTS	Impôt spécial étrangers	651'991	600'000	51'991	Unanimité
1.5	2100.4006	IMPÔTS	Impôt prestation capital	217'330	200'000	17'330	Unanimité
1.6	2100.4007	IMPÔTS	Impôt frontaliers	1'086'652	1'000'000	86'652	Unanimité
1.7	2100.4011	IMPÔTS	Impôt/bénéfice sociétés	543'250	5'000'000	43'260	Unanimité
1.8	2100.4012	IMPÔTS	Impôt sur capital	651'991	600'000	51'991	Unanimité
1.9	2100.4013	IMPÔTS	Impôt complémentaire imm.	271'663	250'000	21'663	Unanimité
Total modification impôts						1979'998	

2.1	3100.3141	TERRAINS, PLACES, JARDINS, PLAGE	Entretien terrains, places	15'000	10'000	-5'000	Unanimité
2.2	3100.3141.8	TERRAINS, PLACES, JARDINS, PLAGE	Entretien plage	14'000	9'000	-5'000	Unanimité
2.3	3500.3141	CHATEAU	Entretien bâtiment	70'200	50'200	-20'000	Unanimité
2.4	3510.3141	LOGE DU CHATEAU	Entretien bâtiment	22'940	10'000	-12'940	Unanimité
2.5	3520.3141	SALLE COMMUNALE	Entretien bâtiment	33'000	20'000	-13'000	Unanimité
2.6	3530.3141	LA COURONNE	Entretien bâtiment	144'380	65'000	-79'380	Unanimité
2.7	3540.3141	BATIMENT VOIRIE	Entretien bâtiment	24'800	15'000	-9'800	Unanimité
2.8	3560.3141	EGLISE DU TEMPLE	Entretien bâtiment	23'500	12'500	-11'000	Unanimité
2.9	3570.3141	GRAND-RUE 43	Entretien bâtiment	25'000	15'000	-10'000	Unanimité
2.10	3640.3141	CASINO-RUE DU PORT 15	Entretien bâtiment	87'910	45'000	-42'910	Unanimité
2.11	3680.3141	BATIMENTS PLAGE	Entretien bâtiment	16'000	11'000	-5'000	Unanimité
2.12	3681.3141	AU MAUPAS	Entretien	20'000	10'000	-10'000	Unanimité
2.13	3682.3141	CAMPING DES VERNES	Entretien	71'800	60'000	-11'800	Unanimité
2.14	3685.3141	BATIMENT DU TENNIS CLUB	Entretien bâtiment	29'000	19'000	-10'000	Unanimité
2.15	3700.3141	BATIMENTS DIVERS	Entretien bâtiment	15'000	5'000	-10'000	Unanimité
2.16	3700.3141.5	BATIMENTS DIVERS	Entretien Stép Les Eaux	9'500	1'000	-8'500	Unanimité
3.1	4700.3147	PORT OUEST	Entretien du port	24'000	14'000	-10'000	Unanimité
3.2	4700.3818	PORT OUEST	Attribution réserve	9'300	19'300	10'000	Unanimité
4.1	4710.3147	PORT DES VERNES	Entretien du port	25'000	5'000	-20'000	Unanimité
4.2	4710.3818	PORT DES VERNES	Attribution réserve	-	6'000	6'000	Unanimité
4.3	4710.4818	PORT DES VERNES	Prélèvement réserve	14'000	-	14'000	Unanimité
5	1500.317	CULTURE / MANIFESTATIONS	Réceptions et manifestations	28'000	135'000	Unanimité	Unanimité
6	1525.3011	CULTURE - EVENEMENTIEL	Traitements	191'700	160'000	-31'700	5 vs 2
7	1525.3111	CULTURE - EVENEMENTIEL	Achat mobilier, mach., matériel	15'000	-	-	Unanimité
8	1540.3553	COCISE	Divers frais de la Cocise	20'000	10'000	-	Unanimité
9	1900.3111	INFORMATIQUE	Mach./mobilier/matériel/logiciels	72'500	22'500	-20'000	Unanimité
10	1900.3185	INFORMATIQUE	Honoraires prestataires de	114'800	100'000	-14'800	Unanimité
11	1900.3185.5	INFORMATIQUE	Outsourcing informatique	45'000	30'000	-15'000	Unanimité
12	3510.3122	LOGE DU CHATEAU	Consommation gaz	4'000	-	-4'000	Unanimité
13	3640.3133	CASINO-RUE DU PORT 15	Produits de nettoyage	11'800	6'000	-	Unanimité
14	4000.3111	SERVICE TECHN. ET SECRETARIAT	Achat mobilier, machines	16'000	6'000	-10'000	Unanimité
15	4300.3111	RESEAU ROUTIER	Achat mobilier	5'000	-	-5'000	Unanimité
16	4300.3142	RESEAU ROUTIER	Entretien réseau roulier	125'000	75'000	-	Unanimité
17	4300.3185	RESEAU ROUTIER	Etudes et honoraires	15'000	-	-15'000	Unanimité
18	4400.3142	ESPACE VERTS, CIMETIERE, ILE, FONTAINES	Travaux effectués par tiers	90'000	40'000	-50'000	Unanimité
19	4500.3185	ORDURES MENAGERES	Etudes et honoraires	20'000	3'000	-17'000	Unanimité
20	5200.3185	CONTROLE DES HABITANTS	Honoraires	20'000	-	-20'000	Unanimité
Total modifications charges						-466'830	

PM 57 PRO MEMORIA	
Charges PM57 tel que déposé	46'193'976
Revenus PM57 tel que déposé	46'393'898
Bénéfice PM57 tel que déposé	200'522

CONSEQUENCES DES AMENDEMENTS	
Bénéfice initial PM 57	200'522
Modification impôts	1979'998
Modifications charges	-466'830
Nouveau déficit 2015 (A)	1'132'646

Ajout tableau des amendements Point affecté pompiers

21.1	5500.3814	Virement à provision du feu	-	127'650	127'650	Pas voté
21.2	5500.4005	Impôts divers 1 point affectés	-	380'000	-380'000	Pas voté
Amélioration déficit (B)					-252'350	

Effets des amendements

Déficit 2015 - Final (A + B)	1'060'296
------------------------------	-----------

Récapitulatif nouvelle situation

Total des charges - FINAL	46'884'196
Total des recettes - FINAL	44'823'900
Déficit budget 2015	1'060'296



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 57 amendé de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2015 amendé de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de Fr. 1'060'296.-.

Le **Préavis N° 57** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 2 décembre 2014

6. Préavis municipal N° 58 – Demande d'un crédit de construction pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet – Rapports de la commission ad hoc et de la CoFin et prise de décision.

M. Petit, rapporteur de la commission, procède à la lecture des conclusions du rapport amendé, puis M. Barras, président de la CoFin lit les conclusions du rapport également amendé.

Le Président précise, après renseignements pris auprès du préfet, qu'une commission ad hoc ne saurait rédiger un amendement en le subordonnant à ce qui n'est qu'un vœu, à savoir la déduction pour le gazon synthétique. Sur ce point, l'amendement porte sur une réduction du budget et la Municipalité aura tout loisir de procéder à des coupes, ainsi que le propose la commission des finances, de façon à rentrer dans ce budget ou alors proposer des crédits complémentaires. Pour comprendre l'enjeu de ce qui sera voté en tant qu'amendement, il s'agit d'une réduction de crédit de Fr. 320'000.-. Il ouvre la discussion sur cet amendement de réduction de crédit proposée par la commission ad hoc.

M. Charmillot informe que l'on est dans le cadre d'un crédit d'investissement et qu'il ne sera pas possible d'intervenir avec un crédit complémentaire dans le cadre du budget; il intervient pour corriger la proposition de la commission ad hoc et de la CoFin et proposer que l'on alloue le montant prévu dans le préavis. Après quelques données sur le fonctionnement du club, il précise qu'à partir de janvier 2015 des cours seront dispensés dans le cadre sport scolaire facultatif et que 48 inscriptions ont été enregistrées auprès des élèves, en plus des jeunes déjà membres du club. Il insiste sur le fait qu'un terrain synthétique est utilisable par tous les temps, toute l'année, et que Rolle a des années lumière de retard dans le domaine des équipements sportifs. A noter que les coûts d'exploitation dans les budgets chaque année sont plus importants pour le gazon naturel que le gazon synthétique. Sur une durée de 15 ans on peut estimer que l'on rentre plus ou moins dans les coûts d'exploitation si on installe un terrain synthétique par rapport à du gazon naturel. Il faut saisir l'opportunité qui nous est offerte à présent. Il invite les conseillers à rejeter l'amendement.

Le Président précise qu'il n'y a pas d'obligation à couper dans le terrain synthétique suite à l'acceptation de cet amendement.

Mme Schmutz se demande pourquoi il faudrait prendre le risque de sacrifier Fr. 320'000.- destinés aux enfants de la commune. Elle peine à comprendre pourquoi, pour ce montant somme toute assez dérisoire, il faudrait léser les enfants de l'école et les priver d'une saine occupation.

M. Micello rassure Mme Schmutz en précisant qu'il ne s'agit pas de supprimer un terrain de sport; il est en fait question de revêtement, d'enjolivage pour un terrain qui n'est pas aux normes pour accueillir des compétitions. Actuellement les joueurs de hockey sur gazon s'entraînent sur le terrain synthétique qui se trouve sur le futur préau du bâtiment D et ce terrain synthétique sera remis à neuf par ce même



préavis. Un centre sportif régional est envisagé sur la commune de Perroy, qui serait à même d'accueillir un terrain aux normes où des compétitions pourraient se dérouler. Un club de football joue sur un terrain gazon et la commission s'est posé la question de savoir si un des revêtements pouvait convenir aux deux sports, ce qui n'est pas le cas. Finalement, l'aspect définitif du projet sera le même qu'à présent, sauf peut-être sa surface.

M. Jaquet, en tant que municipal des sports est très attentif aux infrastructures et confirme le retard qu'a pris la commune en la matière. En ce qui concerne les futurs terrains de Perroy, il pense que leur création n'est pas prévue avant 15 ans. Il recommande donc que le terrain artificiel, qui présente avantages et inconvénients, soit posé, même s'il regrette que la dépense soit prise en charge uniquement par la commune alors que cette installation aurait pu être partagée au niveau scolaire. Il trouverait dommage de sacrifier une activité sportive intense face à des places de parc.

M. Hay dit que le préavis prévoyait un budget de Fr. 1'835'000.- + Fr. 320'000.- pour le gazon + Fr. 200'000.- pour les places de parc pour un budget global de Fr. 2'355'000.-. La commission a pris note que le budget de Fr. 1'835'000.- a été fait sans faire rentrer des soumissions et sans réserves particulières, ce qui donne donc un budget assez estimatif. Ce budget assez estimatif se retrouve augmenté d'environ 25% avec des options. L'une des options, le parking, est assez incontournable et voter en bloc signifie que l'on accepte le budget de départ présenté il y a une année et les deux options proposées. La commission pense qu'étant donné l'incertitude et la marge de manœuvre qui existe dans le budget initial, il n'est pas nécessaire d'augmenter ce budget d'autant, raison pour laquelle dans la proposition d'amendement ce sont les chiffres initiaux qui sont repris. La commission ne se prononce pas sur le gazon qui peut faire partie du budget initial et pour le parking il faudrait un budget séparé. La commission ne se prononce pas non plus sur l'entretien, les coûts y relatifs n'étant pas clairs.

M. Lecoultré trouve que lorsqu'une proposition englobe plusieurs points, il est toujours dit au Conseil que c'est compliqué, qu'on ne maîtrise pas, qu'il faut séparer. En revanche si on traite un point singulier ça ne va pas car on n'a pas de vision globale. Avec cet état d'esprit, la commune perd des années et des années en passant du global au singulier et vice versa. Pendant ce temps les prix augmentent, et ce n'est donc pas perdu pour tout le monde...

Mme Byrne Garelli a sous les yeux une lettre datée du 22 octobre 1997 qui était un accord de l'arrondissement scolaire entre la Municipalité de Rolle et le Conseil exécutif qui prévoyait que pour les installations sportives au Martinet l'ASPAIRE participe à hauteur de 37% aux frais d'entretien.

M. Charmillot n'est pas d'accord avec M. Hay car lorsqu'on vote un préavis on vote un montant global avec les charges de fonctionnement qui en découlent; clairement, les frais d'exploitation pour le gazon naturel vont être le double ou le triple de ceux du gazon synthétique, ce qui va alourdir les comptes d'exploitation. Il faut encourager le club qui occupe nos jeunes de façon saine.

M. Petit revient sur les propos de M. Charmillot et est d'accord avec le point de vue sur le club sportif, mais il est difficile d'imaginer que tous les clubs sportifs se présentent avec de telles demandes. Le terrain en question est également utilisé en fin de semaine et l'utilisation qui en est faite alors, les gens fument et boivent des bières sur le terrain, pose problème et il ne donne pas cher de la résistance d'un terrain synthétique.

Mme Eynard est un peu surprise par le manque de préparation; est-ce que des études ont été menées au sujet des divers types de gazon synthétique car certains sont entièrement synthétiques, d'autres sont à base de coco et s'arrosent, et elle pense qu'il y a une étude plus approfondie à mener avant de dire que cela coûtera plus cher que du gazon naturel. Par ailleurs il est prévu de construire un terrain de hockey qui sera inutilisable pour l'organisation de tournois officiels ce qui en fera une place de jeux, et non pas un terrain à part entière.

M. Deruaz demande si le terrain synthétique pourra toujours être utilisé par les gamins du quartier durant les week-ends car il imagine que le gazon synthétique est plus délicat que le gazon naturel. La garantie de la mise à disposition du terrain pour les enfants du quartier peut-elle être donnée ou le terrain devra-t-il être clôturé?



M. Scaiola, qui est partagé sur cette question complexe, trouve que le taux d'utilisation est un bon moyen de se faire une opinion. L'utilisation sur gazon est glissante s'il y a de la rosée le matin; les jours qui suivent de fortes pluies font que les élèves labourent le terrain; le synthétique permettrait un meilleur taux d'utilisation, ce qui pour lui est le meilleur des arguments.

Mme Byrne Garelli répond à M. Deruaz en signalant qu'un grillage existait autour du terrain pour éviter que des balles ne se retrouvent sur les routes alentour et il y aura également un grillage autour du futur terrain, quelle que soit la surface. En ce qui concerne les frais d'entretien, effectivement elle a eu énormément de peine à obtenir des informations qui pourraient permettre de se fonder une opinion sur le terrain le moins cher. Sa seule source d'information fiable a été un répondant au service des sports cantonal dont un courriel reçu par la Cofin mentionne que l'entretien du gazon naturel coûterait Fr. 80'000.-, alors que la commune de Rolle n'a dépensé que Fr. 13'000.- l'année précédente. Du service technique, elle a pu obtenir les données suivantes: en ramenant le coût global en francs par heure utilisée, on peut utiliser un terrain en gazon naturel 575 heures/année et un terrain en gazon artificiel 1500 heures/année. Le coût de revient pour le gazon naturel c'est Fr. 168.- par heure d'utilisation et pour le gazon artificiel c'est Fr. 62.- par heure d'utilisation. En réponse à Mme Eynard, elle précise que les appels d'offres qui permettront une décision n'ont pas encore été établis. Elle termine en stipulant que ce n'est pas parce qu'un montant est inscrit dans un document que l'on est obligé de le dépenser et elle fait toujours de son mieux pour juguler les dépenses qui sont de son ressort.

M. Micello revient sur le vœu émis par la commission ad hoc; entre le bâtiment C et le bâtiment D un grand préau va voir le jour au même niveau, contrairement au terrain synthétique actuel qui est un peu en contrebas. Dans le préavis, il est prévu que ce terrain en cuvette soit remis à niveau et qu'il comporte les m2 suffisants par rapport au nombre d'élèves du campus. Le vœu touche à la fin du chemin du Martinet où, selon le préavis, on se retrouve face à un mur de 3m60 de hauteur, mur qui coupe l'axe entre le quartier Général Guisan et la place de la Harpe. Le souci de la commission est de ne pas casser une artère naturelle, et de trouver une solution.

M. Deruaz remercie Mme Byrne Garelli de ses réponses mais attend encore une assurance quant à la mise à disposition du futur terrain synthétique pour les enfants du quartier hors des heures d'utilisation officielles.

Mme Byrne Garelli lui répond que la politique de la Municipalité jusqu'à présent a été de rendre les terrains accessibles au public hors des horaires scolaires et qu'il n'y a pas de raison pour que cette politique change. Toutefois, elle ne sait pas encore si ce sera le cas dans l'éventualité d'un terrain synthétique.

M. Charmillot complète en indiquant qu'une quinzaine de terrains synthétiques sont disponibles dans le canton et qu'ils sont ouverts au public.

Mme Byrne Garelli, au sujet du vœu de la commission, indique que de nombreuses séances se sont déjà tenues afin de discuter de la gestion des différents passages à cet endroit. Il faut à la fois permettre la circulation des piétons depuis le chemin du Martinet à travers un passage qui sera créé et continuer sur la zone Général Guisan, et vice-versa; il faut également étudier la connexion pour le chemin qui mène aux Petites Buttes et les architectes travaillent non seulement sur le Martinet D mais également sur le Martinet E, ce qui implique une séance par semaine. Il leur a été demandé une possibilité d'adoucir ce passage-là afin de ne pas être confronté à une paroi en béton. Peut-être lors du prochain conseil pourra-t-elle montrer un visuel de ce passage et des solutions proposées.

M. Bréchon remercie la commission des finances pour avoir stipulé que le devis n'était pas basé sur des soumissions, ce qu'il estime important. Il n'a jamais eu à voter, depuis qu'il est conseiller, un crédit pour un ouvrage public qui ne soit pas basé sur des soumissions, et il aimerait connaître le pourquoi de cette situation. En outre depuis le 23 septembre, date de dépôt du préavis, est-ce que des soumissions ont été lancées?



Mme Byrne Garelli explique que lors de la mise à l'enquête, en été 2013, il y a eu des oppositions sur l'emplacement prévu par les architectes pour le terrain de basket qui dérange le voisinage car il est prévu en prolongation du bâtiment B, en remplacement du parking actuel du Général Guisan. Outre le fait que le projet est très cher, la Municipalité ne partage pas du tout la vision des architectes sur les aménagements extérieurs. Elle veut passer d'un devis à Fr. 3'800'000.- à ce qui ressemble plus à Fr. 1'800'000.- comme voté au départ. Par ailleurs la Municipalité tient à conserver un maximum d'infrastructures là où elles se trouvent déjà, ce qui a généré des discussions serrées avec le Canton qui insiste pour un nombre précis de m2 de surface pour le basket, pour les terrains artificiels, pour les préaux. Le campus du Martinet n'est pas extensible et est déjà pleinement occupé, et finalement il a été possible d'obtenir des dérogations du Canton pour les m2 ainsi que l'approbation du projet que la Municipalité veut mettre à l'enquête. Le Canton a accepté d'être plus souple entre autre grâce à la piscine et à l'anneau d'athlétisme que beaucoup d'arrondissements scolaires n'ont pas. Mais durant ces transactions le chantier avance, et l'on est rapidement arrivé aux projets d'aménagements extérieurs. De plus, pour le bâtiment E un certain nombre de montants ont déjà été engagés sur le crédit d'études du Martinet D, ce qui sera bien sûr détricoté. Par exemple, la démolition de la villa Vogt a été prise sur le crédit d'étude du Martinet D. Ceci n'a pas permis de prendre le temps de faire rentrer des soumissions. Si on veut avoir des aménagements extérieurs en 2015, il est urgent d'obtenir le crédit et de lancer les travaux; tous les accès sont à faire.

Le Président recadre le débat qui porte sur l'amendement relatif à un abattement de Fr. 320'000.- sur le crédit demandé par la Municipalité.

M. Deruaz, qui a le sentiment que l'enjeu de l'amendement c'est le total du préavis, demande si c'est soumis au marché public.

Mme Byrne Garelli répond par l'affirmative car ce sont des montants qui dépassent le million.

Le président clôt le débat et passe au vote sur l'amendement de la commission ad hoc qui propose une déduction de Fr. 320'000.- par rapport au montant de 2'350'000.- présenté par la Municipalité. Le vote montre que l'amendement est accepté à la majorité par – 22 oui - 19 non - 1 abstention.

Le président ouvre alors la discussion sur l'amendement de la commission des finances dont le but est de scinder le montant de Fr. 2'035'000.- restants en un crédit de Fr. 1'835'000.- qui exclut les 40 places de parking supplémentaires, et un crédit de Fr. 200'000.- qui est dévolu à l'aménagement de 40 places de parking supplémentaires.

M. Bréchon veut connaître l'avis de la Municipalité sur cette proposition de séparation de budget.

Mme Byrne Garelli suppose que les commissions qui ont œuvré sur ce préavis ont appris que des oppositions par rapport aux places de parc prévues ont été déposées, et que la Municipalité va éventuellement y renoncer, ou pas. Elle-même y est favorable et n'a pas de problème vis à vis de cet amendement.

Le président clôt le débat et passe au vote sur l'amendement de la commission des finances qui consiste en une scission du montant destiné aux places de parc. Le vote montre que l'amendement est accepté à la majorité – 2 non – 1 abstention.

Le président passe alors à la discussion sur le fond, mais la parole n'étant pas demandée la réforme aussitôt pour procéder au vote sur le préavis municipal N° 58 amendé. Le vote montre que le préavis est accepté à la majorité – 1 abstention.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 58 amendé de la Municipalité du 11 septembre 2014,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc et de la Cofin chargées d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,



Décide

- 1.- D'octroyer à la Municipalité un crédit amendé de Fr. 2'035'000.- pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet.
- 2.- D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit amendé de Fr. 2'035'000.- à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer sur le compte 5200.5030.8 "réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet".
- 3.- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.

Le **Préavis N° 58** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 2 décembre 2014

7. Préavis municipal N° 59 – Octroi d'un droit de superficie en faveur de l'ASPAIRE pour les bâtiments scolaires du Martinet D et E sis sur les parcelles N° 259, 278 et 737 – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Schatzmann, rapporteur de la commission, procède à la lecture des conclusions du rapport.

Le Président fait remarquer que la commission signale que sur proposition de la municipale Mme Byrne Garelli, il a été décidé de scinder en deux parties distinctes l'octroi du droit de superficie des bâtiments D en cours de réalisation, et E, encore à l'état de projet, entraînant des conclusions amendées du préavis municipal.

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Schatzmann explique que pour faciliter la prise de décision du Conseil, il s'agit de séparer ce qui avait dans un premier temps été lié par la Municipalité, à savoir le vote sur le Martinet D qui est en cours de réalisation, du vote sur le Martinet E, qui est à l'état de projet. Cet amendement a d'ailleurs été proposé par la Municipalité elle-même, donc aucun contentieux à ce sujet.

M. Monod explique que les modifications proposées portent sur les promesses des droits de superficie, reçues en premier jet par les conseillers, et se propose de les lire aux conseillers afin qu'ils comprennent bien sur quoi elles portent. Il lit la phrase rajoutée: «La superficière s'engage à terminer la construction du bâtiment qu'elle souhaite réaliser sur la surface objet de la présente promesse de droit de superficie dans un délai de trois ans dès l'exécution du présent acte». La seconde modification est un rajout du notaire, qui a complété suite aux accord du Conseil communal de Rolle et du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE, en point c: «L'obtention par l'ASPAIRE d'un permis de construire définitif et exécutoire concernant le bâtiment qu'elle souhaite réaliser sur la surface objet de la présente promesse de droit de superficie » et en point d: «l'obtention par l'ASPAIRE des crédits nécessaires à la réalisation du bâtiment objet du permis de construire mentionné sous lettre d)». Une dernière modification porte sur le rajout du nombre 4, dans les phrases des conditions à remplir d'ici au 31 décembre 2017.

M. Barras trouve que c'est une très bonne chose que d'octroyer un droit de superficie à titre gracieux à l'ASPAIRE, mais aimerait être rassuré sur le fait qu'à l'avenir les autres communes procéderont de la même façon vis à vis de l'ASPAIRE. Est-ce que ce principe de réciprocité est accepté communément ou formalisé?

Le Syndic confirme que la réciprocité sera la règle puisque le droit de superficie pour Gilly a déjà été établi par acte notarial et que les mêmes conditions ont été prises en compte. Ce principe sera respecté dans le futur.



Le président clôt la discussion pour procéder au vote sur le préavis municipal N° 59 amendé. Le vote montre que le préavis amendé est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 59 de la Municipalité du 23 septembre 2014,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1.- D'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de l'ASPAIRE, sur les parcelles 259 et 737, un droit de superficie pour le Martinet D.
- 2.- D'autoriser la Municipalité à transférer le Martinet D à l'ASPAIRE selon les conditions énoncées dans la Promesse de droit de superficie.
- 3.- D'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de l'ASPAIRE, sur la parcelle 278, un droit de superficie pour la construction du bâtiment scolaire du Martinet E.

Le **Préavis N° 59** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 2 décembre 2014

8. Associations intercommunales.

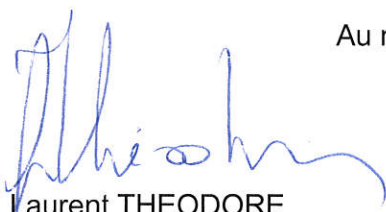
M. Charmillot donne quelques informations au sujet de la séance du conseil intercommunal du 27 novembre de l'ASPAIRE. Le budget 2015 dûment amendé a été voté pour un total de charges de Fr. 6'633'318.- pour l'administration des écoles et de Fr. 544'202 pour le financement immobilier soit un total de Fr. 7'207'520.-.

Pour le remplacement de la présidence du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE au 30 juin 2015, les délégués rollois peuvent s'adresser à lui jusqu'au 31 janvier 2015.

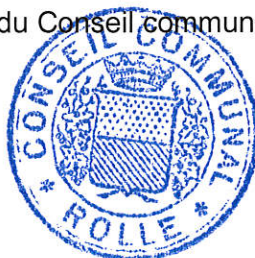
9. Propositions individuelles et divers.

Pas de propositions individuelles et divers

Le président lève la séance à 23h20.


Laurent THEODORE
Président

Au nom du Conseil communal




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire